



COMPTE-RENDU

- Sommaire -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 janvier 2022

Salle Daudet – 9h

ORANGE



YANN BOMPARD
Maire

Ville d'Orange |

Orange, le 13 janvier 2022

à

**Mesdames et Messieurs les
Conseillers Municipaux**

Direction des Affaires Juridiques
☎ : 04.90.51.42.21
E mail : conseil-municipal@ville-orange.fr

Objet : Convocation du Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance publique du Conseil Municipal d'Orange, dont vous êtes membres, aura lieu le :

LUNDI 31 JANVIER 2022 A 9 H 00
A l'espace Daudet

en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- Décisions prises par M. Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,
- Approbation du procès-verbal sommaire de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2021.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

1. Conseil Municipal – Installation de Monsieur Cédric ARCHIER
2. Marché de surveillance des spectacles et autres manifestations
3. Marché fourniture et livraison de repas et gouters en liaison froide pour les restaurants scolaires et accueils de loisirs

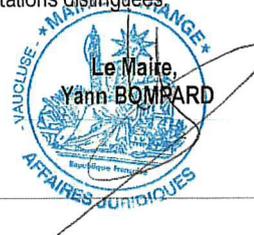
Rapporteur : M. Jonathan ARGENSON

4. Choix du délégataire - Concession pour la gestion du Théâtre Antique, de l'Arc de Triomphe et du Musée Municipal de la Ville d'Orange, à compter du 1er avril 2022

Si vous désirez consulter le dossier de concession, merci de bien vouloir vous rapprocher du service Commande Public au 04 90 03 01 54 ou marches-publics@ville-orange.fr

Pour votre complète information, les notes explicatives de synthèse sur les affaires soumises à délibération sont annexées à la présente convocation.

Vous en souhaitant bonne réception, et comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Place G. Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse
Tél. : 04 90 51 41 41 - Fax. : 04 90 34 55 89 - Site internet : www.ville-orange.fr
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange

L'an deux mille vingt-deux le trente et un janvier à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize janvier décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON.

Absents représentés

M. Nicolas ARNOUX représentée par Mme Catherine GASPA
Mme Muriel BOUDIER représentée par Mme Marcelle ARSAC
M. Xavier MARQUOT représentée par Mme Joëlle EICKMAYER
M. Patrice DUPONT représentée par Mme Joëlle EICKMAYER
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Marie-France LORHO représentée par M. Denis SABON
M. Patrick PAGE représentée par Mme Joëlle CHALANDON

Absente excusée

Mme Yannick CUER



Ouverture de la séance à 9h

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la liste des décisions prises durant les mois de décembre 2022 (L. 2122-22 du CGCT).

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (5 abstentions : M.PROTO, M. GASTOU, M. VATON, MME NORMANI, MME HALOUI)

Article unique : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2021 ;



N° 042/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

CONSEIL MUNICIPAL - INSTALLATION DE MONSIEUR CEDRIC ARCHIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article unique : prends acte de l'installation, en qualité de conseiller municipal, de monsieur Cédric ARCHIER, suivant de liste « Nous Maintiendrons » lors des dernières élections municipales.



N° 043/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE SURVEILLANCE DES SPECTACLES ET AUTRES MANIFESTATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (6 absentions : Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON).

Article 1 : Accepte l'offre et de signer les pièces du marché 2021-49 avec la société GAUTHIER SECURITE PREVENTION sise à 4 Route de Beaucaire, 30210 REMOULINS, pour la Surveillance des spectacles et autres manifestations,

Article 2 : Autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.



N° 044/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS ET GOUTERS EN LIAISON FROIDE POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (6 oppositions : Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON).

Article 1 : Accepte l'offre et de signer les pièces du marché 2021-48 avec la SAS SHCB, pour la Fourniture et livraison de repas et gouters en liaison froide pour les restaurants scolaires et accueils de loisirs ;

Article 2 : Autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.



N° 045/2022

Rapporteur : M. Jonathan ARGENSON

CHOIX DU DELEGATAIRE - CONCESSION POUR LA GESTION DU THEATRE ANTIQUE, DE L'ARC DE TRIOMPHE ET DU MUSEE MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORANGE, A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (4 oppositions : Mme Carole NORMANI, M. Christian GASTOU, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON).

Article 1 : Approuve le choix de la société EDEIS comme nouveau délégataire de la concession, pour la gestion du Théâtre Antique, de l'Arc de Triomphe et du Musée Municipal de la Ville d'Orange à compter du 1^{er} avril 2022,

Article 2 : Approuve le projet de convention de concession de service public à intervenir entre la Ville d'Orange et la société EDEIS,

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de concession pour la gestion du Théâtre Antique, de l'Arc de Triomphe et du Musée Municipal et toutes les pièces afférentes au contrat de délégation.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h.



Vu pour être affiché le : 3.02.2022
et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.*